

Révision de l'avis de l'ANSES suite aux mesures effectuées par le CSTB

Des émissions quasi-permanentes, omniprésentes, et un gouffre financier...

L'ANSES a révisé en juin dernier son avis sur les compteurs communicants suite à la publication (tardive) des mesures que l'Agence avait commandé au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) qui visaient à mieux caractériser les expositions dans la vie courante provoquées par le CPL du Linky, en effectuant des mesures à l'insu d'ENEDIS.

Dans son rapport, le CSTB *montre sans ambiguïté* que...

❑ d'une part le CPL du Linky se propage dans les installations électriques et génère une exposition *compris dans les logements ne disposant pas du compteur*, mais situés dans un quartier où ceux-ci ont été déployés.

➤ http://www.next-up.org/pdf/Linky_Analyse_Synthese_Rapport_CSTB.pdf

❑ et d'autre part, les mesures révèlent que les trames de CPL Linky sont observables à tout moment, générant une exposition qualifiée par les auteurs du rapport de quasi-permanente.

En se fondant sur le seul fait que les valeurs mesurées sont bien inférieures aux normes, l'ANSES continue (cependant) de qualifier le risque sanitaire de *très peu probable (sic)*.

Pour rappel, cette position est vivement critiquée, étant donné que les experts de l'Agence reconnaissent eux-mêmes

"l'absence de données sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques dans la gamme de fréquences aux alentours du KHz" !

Les experts, sans doute surpris (?!) par l'écart entre les déclarations d'ENEDIS et les résultats obtenus par le CSTB, ont dû constater que la durée d'exposition serait bien plus longue que prévue initialement, et d'édicter des recommandations tout à fait intéressantes, résumées ci-après :

❑ effectuer des mesures sur les appareils électriques utilisés proches du corps comme les fauteuils et lits à commande électrique ;

- ❑ effectuer des mesures sur les grappes G3 (G1 et G3 sont des normes définissant le CPL¹);
- ❑ faire des simulations de pire cas (grappe complète, charge de courant maximum dans le circuit...)
- ❑ caractériser l'exposition liée à l'ensemble des CEM générés par les communications CPL et les dispositifs électriques et électroniques.
- ❑ Les (experts) vont même jusqu'à recommander l'étude de la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur du logement.

D'ores et déjà, on peut constater que l'Agence ayant mandaté un organisme sérieux, reconnaît un certain nombre de points soulevés, ceci simplement en se basant sur les propriétés physiques de ces fréquences (elles génèrent un rayonnement le long des câbles), sur la connaissance du fonctionnement du système (les grappes génèrent une exposition complexe et dans l'ensemble du réseau électrique) et sur des constats que nous avons pu réaliser (nous avons mesuré in situ des trames quasi permanentes).

Il reste à poursuivre la contestation des normes édictées par l'ICNIRP, derrière lesquelles se cachent l'opérateur et les pouvoirs publics pour évacuer la question sanitaire.

Le CNAFAL prend position

Le déploiement du compteur *Linky* auprès de l'ensemble de la population a amené le CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques) à mettre en place une commission visant à aider l'association à définir, en toute connaissance de cause, une position sur ce sujet controversé.

Les propositions issues de cette commission, qui a auditionné ENEDIS et PRIARTEM, ont été validées à l'unanimité en Assemblée Générale en septembre dernier : le CNAFAL condamne le fait d'imposer d'une part, un appareil qui impacte obligatoirement sa liberté de choix et d'autre part, un fonctionnement quotidien, pouvant engendrer des risques sur sa santé et interviendra en ce sens auprès du Ministre de la Santé.

Le CNAFAL s'engage en outre sur une plateforme d'actions et d'interventions visant la réduction de l'exposition aux ondes et reposant, notamment, sur un partenariat avec PRIARTEM.

➤ <http://www.cnafal.org/motion-linky-et-compteurs-communicants/>

Une opération mal partie

Dans un rapport du *Monde* d'Octobre 2017, est publiée une tribune au vitriol sur le *Linky* signée Patrice Cahart, inspecteur général des finances honoraire, intitulée "*Linky : un gaspillage de 8 milliards*" avec pour chapeau :

¹ On classe traditionnellement les CPL en deux catégories en fonction du débit offert. Les CPL à haut débit utilisent des modulations multiporteuses de type OFDM dans la bande 1,6 à 30 MHz (bande HF allant de 3 à 30 MHz). Les CPL à bas débit utilisent des techniques de modulations assez simples, par exemple quelques porteuses (mais une seule à la fois) en modulation de fréquence. Les bandes des fréquences utilisées sont comprises entre 9 et 150 kHz en Europe et entre 150 et 450 kHz aux États-Unis. (Source : Wikipedia)

Linky : un gaspillage de 8 milliards ?

Le déploiement des « compteurs intelligents » témoigne de ratés préoccupants : les consommateurs n'utilisent pas leurs fonctionnalités, les coûts sont sous-estimés et l'interrogation sur les effets sanitaires demeure

PAR PATRICE CAHART

La pose de compteurs Linky dans toute la France est censée permettre aux particuliers de maîtriser leur consommation d'électricité. Un million et demi de ces appareils sont déjà installés. Un objectif de 35 millions a été fixé pour 2021.

Hélas, cette vaste opération est mal partie. Seulement 0,2 % des usagers raccordés ont demandé à connaître leur consommation en temps réel (« courbe de charge »). Indifférence prévisible, car on voit mal les ménagères programmer leurs fours, leurs machines à laver, leurs appareils frigorifiques en fonction du cours de l'électricité à l'instant T. Et si jamais certaines voulaient tenter l'expérience, elles se laisseraient bientôt de lire des courbes sur leurs écrans...

La production et la pose d'un compteur sont évaluées de 140 euros à 240 euros, selon les sources. Ce qui, multiplié par trente-cinq millions de consommateurs, aboutit à une dépense de 5 à 8 milliards.

L'entreprise distributrice, Enedis, a choisi de ne pas faire payer Linky aux usagers (normis le petit émetteur qui commanderait les appareils ménagers), et de se rattraper par des économies d'emplois. En effet, les consommations étant indiquées par radio, il n'y aurait plus besoin d'envoyer des agents pour effectuer des relevés.

Une étude de la société Capgemini a conclu à l'équilibre financier de l'opération. Mais le coût brut total a été sous-estimé, et la durée des compteurs Linky a été estimée de façon fort optimiste à vingt ans. De toute façon, notre pays, où tant de besoins se manifestent, ne peut se permettre de consacrer des milliards à une opération sans bénéfice financier ni écologique. Dans l'immédiat, c'est bien entendu l'ensemble des

abonnés qui supporte le coût au travers de ses factures.

Pour l'économie française, l'opération Linky s'annonce perdante. En effet, sur les six fournisseurs de compteurs, trois sont étrangers. Tandis que les milliers d'emplois que l'on cherche à économiser sont tous hexagonaux.

DES ABUS POSSIBLES

A ces difficultés s'ajoute une incertitude en matière de santé. L'Agence de sécurité sanitaire (ANSES) a estimé que les ondes électro-magnétiques émises par Linky ne présentaient pas un danger sérieux - tout en demandant d'approfondir les recherches. Mais ce qui importe, c'est le rayonnement de l'ensemble des appareils de la maison, téléphones portables compris, auxquels Linky, fonctionnant en permanence, va s'ajouter. Dans son rapport de janvier 2017, le ministère de l'environnement a conseillé aux étudiants vivant dans une chambre, et donc plus exposés que d'autres en raison de la proximité des appareils, de se protéger de Linky par un « écran léger ». Ainsi, l'existence d'un risque est reconnue. Une expérience sanitaire d'une dizaine d'années aurait été souhaitable. Elle n'a duré qu'un an.

Enfin, certains consommateurs doutent une utilisation malveillante des données rassemblées sur leurs habitudes de vie. A long terme, des abus ne sont pas impossibles.

Pour ces différentes raisons, trois pays européens (Belgique, République tchèque, Lituanie) ont renoncé à créer un réseau de compteurs « intelligents ». L'Allemagne prévoit de limiter le sien à 15 % environ des usagers.

Enedis s'apprête à engloutir de 5 à 8 milliards dans une opération d'une utilité plus que douteuse, aux incidences mal connues. De son côté, EDF doit affecter des sommes assez importantes à la prolongation, comme aux Etats-Unis, de la vie de ses centrales nucléaires actuelles. Elle n'a pas le premier sou de cet investissement d'une évidente nécessité. Ne serait-il pas sage de lui transférer les milliards d'Enedis ? ■



Patrice Cahart
est inspecteur général
des finances honoraire

"Le déploiement des "compteurs intelligents" témoigne de ratés préoccupants : les consommateurs n'utilisent pas leur fonctionnalités, les coûts sont sous-estimés et l'interrogation sur les effets sanitaires demeure."

Pour l'auteur, outre le fait que l'objectif affiché de l'opération "permettre aux particuliers de maîtriser leur consommation d'électricité" n'est en aucun cas atteint "seuls 0,2% des usagers raccordés ont demandé à connaître leur consommation", le constat est que "le coût brut total a été sous-estimé et la durée de vie des compteurs (20 ans) surestimée".

La seule économie qu'il y voit : la réduction de l'emploi ! Il enfonce donc le clou en soulignant "que pour l'économie française, l'opération Linky s'annonce perdante..."

Mais l'auteur de la tribune ne se contente pas d'en dénoncer les risques et incertitudes économiques et financières, il revient également sur les risques et incertitudes sanitaires en insistant sur l'argument sur lequel nous fondons notre fronde et notre demande de moratoire, **l'augmentation du brouillard électromagnétique ambiant** :

"Mais ce qui importe, c'est le rayonnement de l'ensemble des appareils de la maison, téléphones portables compris, auxquels Linky, fonctionnant en permanence va s'ajouter".

Pour lui, "une expérience sanitaire d'une dizaine d'années aurait été souhaitable..."

Cette voix sera-t-elle plus entendue par les autorités sanitaires ?

Merci au Monde pour la publication de cette tribune édifiante, et merci à l'auteur de mettre ainsi les pieds dans un plat bien amer...

► http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/05/pour-l-economie-francaise-l-operation-linky-s-annonce-perdante_5196466_3232.html